



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Construction de logements du personnel, phase 2, parc national des Lacs-Waterton		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5333/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 004	Date: January 31, 2017 Date : 31 janvier 2017
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-17-00762497		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: February 2, 2017	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 2 février 2017	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 004

La présente modification vise à répondre aux questions soumises concernant l'appel d'offres 5P420-16-5333/A.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q62. L'entrepreneur général peut-il se brancher à l'alimentation sur place?

R62. Il y a des lignes aériennes de Fortis dans le secteur. L'entrepreneur doit faire des démarches auprès de Fortis pour obtenir une alimentation temporaire.

Q63. Ou l'entrepreneur est-il responsable seulement du branchement et de l'équipement électrique?

R63. L'entrepreneur général est responsable de la coordination du branchement, de son coût, du coût lié à l'énergie consommée et de l'enlèvement de l'alimentation temporaire. À cet égard, reportez-vous à la partie 1.7 de la section 01 51 00 du devis.

Q64. Le coût de l'énergie consommée est-il assumé par le client ou l'entrepreneur?

R64. Reportez-vous à la réponse donnée à la question Q63.

Q65. Sur le dessin A211 WT-1, les carreaux muraux mesurent 150 x 150, alors que dans le devis, ils mesurent 108 x 108. Veuillez confirmer les dimensions que nous devons utiliser dans notre soumission.

R65. À cet égard, consultez le dossier DSP 3 – 16-5333.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés